



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 4

Question écrite n° 122286

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les distorsions de coût du péage autoroutier entre Metz, Boulay et Saint-Avold. Ainsi, un usager qui va de Metz à Saint-Avold paye 3,90 euros. Par contre, un usager qui va de Metz à Boulay puis de Boulay à Saint-Avold paye 1,10 euro + 3,90 euros, soit au total 5 euros. Elle souhaiterait qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il y a là une grille tarifaire injustement pénalisante pour les habitants de Boulay.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122286

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2007, page 3678